

faits par le vénérable et patriotique Monseigneur Ignace Bourget, alors évêque de Montréal, pour améliorer la position de l'École sous le rapport des intérêts matériels et scientifiques. Il oublie que les Révérendes Sœur de l'Hotel-Dieu de Montréal répondant aux désirs du premier pasteur de ce diocèse, ont fait d'immenses sacrifices pour permettre à l'École de Médecine de suivre plus aisément leur Hopital ; qu'elles ont fourni à l'École les moyens d'élever un magnifique établissement pour y donner ses cours. Mr. le docteur Rottot oublie encore ce qu'ont fait les Révérendes Sœurs de la Miséricorde qui, elles aussi, se sont empressées d'accéder aux vues de Monseigneur Bourget et ont mis à la disposition exclusive de l'École leur importante Maternité.

Enfin, il oublie encore que les Révérendes Sœurs de la Providence ont érigé dans les différentes parties de la ville des Dispensaires qu'elles ont mis sous le contrôle de l'École ; ce que plus tard, ont fait les Révérendes Sœurs Grises.

La justice, Monsieur le Docteur Rottot, ne vous autorisait pas à méconnaître ainsi les services de ceux à qui vous aviez toutes raisons d'exprimer de la reconnaissance.

Vous ne restez pas plus dans les limites de la vérité, lorsque, pour justifier l'existence de Laval à Montréal, vous vous écriez : " Pourquoi ne pas nous soumettre ; pourquoi ne pas accepter cette Université ? C'est le remède que nous demandions à nos maux. Est-ce qu'il serait mauvais parce que c'est l'Université Laval ? "

Un remède, vous ne l'ignorez pas, Monsieur le Docteur, doit être pris d'après la prescription. Eh bien ! la prescription, Rome l'a donnée elle-même. Pour nous le faire prendre, ayez donc égard à la prescription, n'en faites donc pas fi. Nous qui voulons conserver notre vie sauve, nous ne pouvons nous abandonner entre vos mains ; nous constatons que la prescription a été mise de côté. Sur qui le blâme doit-il donc retomber, si le remède commandé par le St. Siège n'a pas eu jusqu'ici son efficacité ? Evidemment ce n'est pas sur l'École,